



Madame, Monsieur,

Le 9 mars dernier, vous nous avez renouvelé votre confiance à une forte majorité et nous vous en remercions.

Cette marque de confiance, qui nous touche énormément, renforce notre volonté de travailler au service de la commune et dans son intérêt. Ces sept dernières années nous ont permis de dessiner les contours de ce que nous voulons pour notre village.

Le développement de ces dernières années n'a sacrifié ni l'identité locale, ni la qualité de vie ni surtout l'esprit de solidarité et de convivialité.

Autour d'une urbanisation maîtrisée et d'une politique sociale équilibrée, nous continuerons à développer dans notre village un climat serein.

Un travail important a déjà été fait mais il n'est pas pour autant terminé.

La reconquête de la forêt de l'Hautil, véritable poumon de notre village, fera l'objet de soins soutenus; la sécurité des biens et des personnes sera renforcée, l'agrandissement de l'espace Marcelle Cuche, la construction du cœur de village et de sa nouvelle mairie, l'extension du gymnase, la voirie et l'assainissement font partie des grandes orientations qui vous ont été soumises et seront le fil conducteur de l'action municipale tout au long de ces six prochaines années.

Elles permettront à notre village, où il fait bon vivre, de se moderniser tout en lui conservant son caractère agréable et convivial.

Toute l'équipe municipale majoritaire qui m'entoure est unie dans un même objectif : mieux servir les Vauxoises et les Vauxois.

*Julien Crespo
Maire de Vaux-sur-Seine*

Élections municipales et cantonales

Un 3^{ème} mandat pour Julien Crespo.

Inscrits : 3 012

Votants : 1 839

Exprimés : 1 774

Abstention : 38,90 %

Liste "Vivre ensemble à Vaux"
1 068 voix
soit 60,20 %

Liste "A Vaux Marque"
706 voix
soit 39,80 %

Michel Vignier élu

Un nouvel interlocuteur au conseil général avec Michel Vignier au canton de Meulan.

	2 ^e tour	
Inscrits	27 561	
Votants	10 251	37,20 %
Exprimés	9 846	35,70 %
Abstention	17 715	62,80 %
M. Vignier	5 487	55,70 %
A. Cassagne	4 359	44,30 %



Des travaux à l'Espace M. Cuche

Le première pelleteuse est entrée en action en tout début avril. La restauration scolaire sera la priorité pour la rentrée de septembre. L'espace M. Cuche sera rénové et de nouvelles salles seront créées pour répondre aux besoins de la municipalité et des associations.

La durée des travaux est estimée à 1 an. En attendant, des solutions temporaires pour les associations 2008 - 2009 sont en préparation.



LES MYSTÈRES DE PÂQUES

Afin de fêter Pâques, la Commission Culturelle et le Centre de Loisirs ont organisé, Mercredi 26 mars 2008, une journée entièrement dédiée aux enfants.

Pour sa deuxième année, les Vauxois se sont inscrits massivement : 181 enfants. Face à ce succès et pour satisfaire tous les enfants, l'Association « Un Nouveau Souffle pour Nos Enfants » s'est mobilisée, afin de récupérer un maximum de chocolats.

Grâce à deux généreux donateurs : ATAC (Tessancourt-Meulan) et Cacao Barry (Meulan), les enfants ont pu augmenter leurs récoltes d'oeufs et lapins en chocolat. Malgré un temps incertain, 75 enfants de Maternelle se sont présentés au point de ralliement dès 10 H 30.

2

Après avoir obtenu le tatouage, permettant d'identifier chaque enfant dans le bon groupe et écouté les consignes, la chasse aux œufs a enfin commencé dans le Parc de la Martinière divisé en 3 parties (petits,

moyens et grands).

Emerveillés, les enfants se dispersent et ramassent très rapidement, un à un, les chocolats cachés ou épargillés soigneusement, sur la pelouse.

Ils se présentent aux organisateurs, pour comptabiliser rapidement leurs trouvailles. Le meilleur chasseur se verra récompensé... Vers 11 H 30, plus rien à récolter !!!

Après avoir fait les comptes, le champion de chaque groupe est désigné.

Il repartira avec un superbe panier garni (poule, poussins, œufs) tandis que tous ses copains auront un sac chargé de chocolats avec un magnifique lapin.

Voilà une matinée bien remplie....de chocolats !!!

L'après midi réserve bien des surprises aux 106 enfants de primaire, attendus dès 14 H 30.

A.M

Les quatre individus les plus recherchés de l'ouest, Jack, Will, Averell et Joe Dalton, portant une diligence pleine de chocolat étaient de passage à Vaux.

Ne réussissant pas à s'entendre sur le partage du butin, les quatre affreux ont proposé aux enfants de les aider.

Quatre daltons, quatre équipes et c'est parti pour une bataille dans le parc de la Martinière. Chacun avait pour mission de trouver sur la grille de ses adversaires l'emplacement du trésor chocolaté. Il fallait bien sûr également protéger sa grille. Les défenseurs et les attaques de chaque équipe se sont donc répartis le travail pour remporter le butin. Ce fut la victoire pour l'équipe de Jack.

Malgré l'effort des enfants, les daltons étaient prêts à repartir sans rien laisser à leurs équipiers.

Ce fut sans compter sur l'intervention de Lucky Luke qui a obligé les quatre voleurs à distribuer les œufs de Pâques aux enfants. Les quatre affreux sont repartis bredouilles au grand désespoir de Joe, énervé une fois de plus.

Clément LAURENT

Merci à tous les bénévoles (parents et enfants), aux services communaux et au centre de loisirs qui ont contribué à rendre cette journée mémorable. !!!



Le dernier bal costumé

Mercredi 20 février, princesses, super-héros, animaux rigolos, clowns et personnages célèbres (César avait pour l'occasion délaissé les salles obscures) se sont donnés rendez-vous sur l'esplanade pour le traditionnel défilé du bonhomme carnaval. Pas de pluie cette année mais toujours les sifflets et les banderoles pour animer le cortège coloré. Après un périple dans les rues de la ville, chacun a pu admirer l'embrasement par l'équipe des services techniques du géant de carton et papier mâché créé par les petites mains du centre de loisirs.

Direction ensuite la salle Marcelle Cuche pour le bal costumé emmené musicalement par DJ Guillaume et animé par l'équipe du centre de loisirs. Danses et jeux musicaux étaient au programme de la fête. Vers 16 h chaque enfant a pu se sustenter d'un goûter offert par la commission culturelle (déguisée pour l'occasion). Le rendez-vous est d'ores et déjà donné l'année prochaine avec encore plus de participants.



Séjour camping

Le centre de loisirs organise comme chaque été un mini séjour pour les enfants du primaire. Destination Lery-Poses pour 5 jours de camping. Le centre est bordé de terrains et de berge aménagées proposant deux plages surveillées, des allées promenades ombragées, ainsi que des terrains de jeux permettant la pratique d'activités telles que pétanque, volley-ball, football, tennis de table et des aires de pique-nique. L'hébergement se fait dans des tentes familiales de quatre jeunes, bénéficiant de l'électricité. Infirmerie, sanitaires, douches sont dans des bâtiments. Les repas seront préparés et pris en groupe en plein air ou sous une tonnelle, en dur, en cas de mauvais temps.

Activités sportives : randonnée en VTT, ping pong, volley-ball, foot, etc.

Activités détente : baignade, pédalo et mini golf, etc.

Activités traditionnelles de centres de vacances : grands jeux, ateliers manuels, veillées, feux de camps, cuisine, etc.

Clément LAURENT

COURS COMPLÉMENTAIRES DE LANGUE ET CULTURE ESPAGNOLES POUR ÉLÈVES DE NATIONALITÉ OU D'ORIGINE ESPAGNOLE

L'Ambassade Espagnole en France favorise et maintient l'enseignement de la langue et culture d'origine, pour les enfants de 7 à 18 ans.

En accord, entre la France et l'Espagne les cours sont assurés, par des enseignants espagnols. Dans notre secteur deux lieux permettent cette formation : Poissy et Guyancourt.

Le directeur du groupement, langue et culture espagnoles de Paris, peut demander l'ouverture d'une salle de cours, à Vaux-sur-Seine, si les effectifs sont de 14 enfants de 7 à 18 ans (Espagnol ou d'origine).

Si vous souhaitez que vos enfants reçoivent cet enseignement l'année prochaine, n'hésitez pas à me contacter avant le 30 Avril 2008 : Ana Montes Beneitez 06 14 60 02 90.

Journée du souvenir

Le drapeau flambant neuf de la FNACA a effectué sa première sortie officielle, ce 19 mars 2008, entre les mains de Marcel Chodzynski, porte-drapeau, entouré des drapeaux de l'ARAC porté par Gilbert Darthoux et celui des Donneurs de sang porté par Guy Mansuy, lors de la cérémonie du souvenir à la date anniversaire du « Cessez le feu » en Algérie le 19 mars 1962, suite aux accords d'Evian. Etaient présents aux côtés de Julien Crespo et des membres de son Conseil municipal, les adhérents de notre association et leur famille.

J-P DOISTEAU



CLASES COMPLEMENTARIAS DE LENGUA Y CULTURA ESPAÑOLAS PARA ALUMNOS DE NACIONALIDAD O DE ORIGEN ESPAÑOLA

La Embajada de España en Francia promueve y mantiene la enseñanza de la lengua y cultura de origen, de los niños de 7 a 18 años.

Con convenio, entre Francia y España, los cursos están realizados por profesores españoles. En nuestro sector, hay dos lugares de formación :

Poissy y Guyancourt.

El director de la agrupación, de lengua y cultura españolas de Paris, puede pedir la apertura de una aula, en Vaux-sur-Seine, si los efectivos son de 14 niños de 7 a 18 años (españoles o de origen).

Si usted desea que sus hijos, reciban este tipo de enseñanza, el próximo año, no dude en ponerte en contacto conmigo antes del 30 de Abril 2008 : Ana Montes Beneitez 06 14 60 02 90.

A la découverte de Vaux

Vous connaissez tout de l'histoire de Vaux- sur- Seine, de ses rues, de ses chemins ou au contraire vous souhaitez tout découvrir en cherchant pas à pas.

L'association AVRIL vous propose un rallye pédestre le dimanche 1er juin 2008. En famille ou avec des amis, jouez les fins limiers.

Deux parcours de 2 h et 2 h 30 sur 3 et 4 kilomètres.

Départ 9 h 30 pour le circuit culturel puis 13 h 30 pour le circuit découverte. Inscription au kiosque de la Martinière dès 9 h.

Prévoir un casse-croûte pour le midi. Remise des prix à 17 h.

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE - DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Dans certains secteurs, il est possible de choisir entre l'apprentissage de la langue vivante portugaise et l'enseignement de la langue et culture d'origine portugaises.

Dans certaines écoles, votre enfant peut recevoir un enseignement de la langue portugaise en tant que langue vivante étrangère (lve).

Par accord entre le portugal et la france, ces cours sont assurés par des enseignants portugais ou français qualifiés et sont ouverts à tous les élèves de l'école. ils ont lieu pendant le temps scolaire et respectent les horaires et programmes de langues vivantes de chaque niveau de classe.

Cet enseignement est alors intégré à la carte académique des enseignements linguistiques et suppose donc la continuité en classe de sixième de collège.

L'apprentissage de la langue portugaise peut-être poursuivi au collège et constitue un atout pour la réussite personnelle de votre enfant.

Tous les détails de l'organisation de cet enseignement dans l'école de votre secteur et de son suivi au collège peuvent être obtenus auprès des maîtres de l'école .

Si vous souhaitez que votre enfant reçoive cet enseignement l'année prochaine, remplissez le formulaire et remettez-le au directeur de l'école de votre enfant.

merci de répondre rapidement, c'est nécessaire pour organiser le cours pour la rentrée prochaine.

LA VIE DU TENNIS DE TABLE DE VAUX-SUR-SEINE

Deux évènements importants ont marqué la vie du club en ce début d'année. D'abord un stage organisé pendant la deuxième semaine des vacances de Noël (les 2, 3 et 4 janvier) au Cosec. Une douzaine d'enfants y ont participé, sous la conduite de Christophe Caille, l'entraîneur du club.

Le club a ensuite organisé un tournoi ouvert à tous, comme il le fait trois fois par an. Ce sont ainsi une quarantaine de joueurs et joueuses, occasionnels ou licenciés qui se sont affrontés tout au long de la journée. Les tableaux habituels : compétition, féminines, enfants filles et enfants garçons, ont donné lieu à de superbes finales, suivies avec passion par tous les spectateurs.

Dans la catégorie Fille, Pauline Dore conserve son titre pour la troisième fois consécutive malgré une bonne opposition d'Anthéa Laforêt. Kilian Thierre conserve également son titre face à Steeven Dubois, au cours d'une finale très disputée. Anne Lebreux, vainqueur des deux précédentes éditions n'a pu conserver son titre, face à Evelyne Huon, au cours d'une finale acharnée. Il faut dire que Evelyne a évolué précédemment au niveau national et a été championne de France 1972 de double-mixte associée à Patrick Canovas, qui tous les deux ont participé au tournoi. Enfin dans la catégorie compétition, Chady Younan et Romain Darragon se sont affrontés en finale après avoir éliminé en demi-finale, respectivement Lacen Hamidi et Jacky Weber. Romain Darragon en grande forme s'impose et devient ainsi le nou-

veau lauréat du tournoi. En plus de ces catégories habituelles, le club a innové au cours de cette édition et a organisé une compétition de doubles «surprises». Le principe est d'associer un enfant à un adulte éliminé du matin. Christophe Borges associé à Steeven Dubois, triomphant de Yannick Mary associé à Tom Ehret. Environ 150 matchs ont

été disputés tout au long de la journée, dans une ambiance très sympathique. Le buffet organisé le midi, grâce à la participation de chacun, a permis également à tout le monde de passer une agréable journée.

Le tournoi s'est terminé par la traditionnelle remise des coupes ainsi que par le pot de l'amitié.

Le club vous invite d'ores et déjà au pro-

chain tournoi qui se déroulera le 25 mai 2008.

Outre les compétitions habituelles, nous organiserons un tournoi à handicap, le principe étant de donner un certain nombre de points d'avance au joueur réputé le plus faible, tout le monde a ainsi sa chance.

Venez nombreux.

A noter par ailleurs que l'équipe n°1 du club est montée en division supérieure, à la mi-saison, soit en départementale 2 des Yvelines.



Le bon plan CVVX pour les jeunes

Les jeunes attirés par la pratique de la voile sont invités à rejoindre le club. Ils peuvent s'inscrire à "la bourse aux équipiers" soit pour s'initier, soit pour se perfectionner et pratiquer investir immédiatement dans l'achat de matériel.

Depuis deux ans, de jeunes Vauxois ont répondu à notre appel. Certains se sont montrés très assidus aux entraînements à la régate dirigés par nos skippers expérimentés.

A l'ouverture de la saison, en avril, ils sont tous attendus avec ceux qui se découvrent l'envie de naviguer. Un deuxième Vent d'Ouest baptisé Ville-de Vaux est à leur disposition. Tél : 01 30 99 06 26

Yannic BILLARD

Nettoyage de printemps

Au matin du 5 avril, la pluie s'est interrompue... juste le temps d'un efficace "Nettoyage de Printemps" où petits et grands se sont retrouvés pour débarrasser certaines rues de notre ville d'un bon nombre d'objets que nous dirons "oubliés sur place" par leurs utilisateurs peu soucieux de notre environnement : bouteilles, mégots, canettes, plastiques... pour ne parler que des plus communs. Merci de cette aide citoyenne aux membres des associations et aux autres qui se reconnaîtront sur la photo. Merci également aux élèves qui se sont vus décerner un diplôme pour leur participation active à l'embellissement de leur cadre de vie. Merci au personnel communal qui nous a aidés.



HANDI CAP PRÉVENTION

L'association a pu fournir du matériel aux enfants malades grâce à la récolte de vos bouchons. Continuez votre soutien afin d'aider les enfants et adultes malades ou handicapés. Merci !

Le 11 décembre 2007, l'équipe du conseil d'administration, en présence des bénévoles de l'association Handi Cap Prévention, a remis à l'établissement "La Gentilhommière" Mme Leymarie (directrice du centre) à Marne la Coquette, un fauteuil roulant électrique pour les enfants. L'établissement est spécialisé pour les déficients sensoriels et handicapés moteurs.

Une septième remise de bouchons pour des matériels destinés aux enfants handicapés.

Le 19 mars dernier, l'équipe du conseil d'administration, en présence des bénévoles et des représentants de sociétés partenaires de l'association Handi Cap Prévention, a remis à la halte garderie "Trotte lapin" de Paris 15^e, du matériel pour les enfants. Ce lieu est accessible pour des jeunes enfants handicapés moteurs de naissance. Un siège trumble forms, un siège tortue, un transat de bain, un run run pousseur porteur bascule, un siège ergonomique avec tablette, un tricycle Zooky dossier haut, une tortue à bascule, un transat pouf, un swing roller vélo assis, un sensarock rocking chair et deux arcs d'activité multifonctions ont été financés pour une valeur de 3200 Euros.

Tous à vos bouchons en plastique dur.

Pour l'année 2007, nous avons collecté 1575 kg de bouchons plastique dur (1316 kg avaient été collectés en 2006). Pour l'école Marie Curie, la collecte a été de 131 kg (139kg en 2006).

Faites rouler vos petits bouchons dans le container, au devant droit de l'Espace Marcelle Cuche ou votre enfant peut les apporter à

l'école dans sa classe du primaire. Si vous avez quelques heures de disponibilités pour aider au chargement à Chatou et à Vaux.

IMPORTANT ! Il ne faut pas mélanger les bouchons en plastique et ceux en liège car ils n'ont pas la même destination.

Les bouchons en liège.

Cette opération existe depuis peu à Vaux. Pour y participer, c'est très simple : récupérez tous vos bouchons en liège et déposez-les dans le bac en bois prévu à cet effet au devant droit de l'Espace Marcelle Cuche. Surtout mettez-les en vrac, il ne faut pas laisser les bouchons dans un sac plastique fermé car ils vont se détériorer.

ATTENTION ! Il y a un type de bouchon en liège ou la partie supérieure est en plastique dur, coupez-la, elle ira dans la poubelle alimentaire, ne conservez que la partie en liège.

Les copies de bouchons liège en plastique vont dans la poubelle alimentaire.

PILES USÉES

Points de collecte : à la pharmacie, à la gare, à l'arrêt de bus en face du parking du marché et à la porte de l'école du côté parc. Si vous avez des piles en grande quantité, déposez-les au service technique communal, avenue de la gare.

OPÉRATION CARTOUCHE

Pour la 6^e année dans notre commune, vous pouvez déposer vos cartouches d'encre vide à la pharmacie de madame Druguet, 119 rue du Général De Gaulle. Ces cartouches, vous pouvez les trouver chez vous ou au travail, dans vos photocopieuses, fax et imprimantes laser ou jet d'encre. Surtout ne les jetez pas. Merci.

Pour toute information complète, contactez:
Thierry Chefdeville :
06 86 28 16 93.
handicapprévention.free.fr

Don du sang

L'assemblée générale de l'amicale des donneurs de sang bénévoles de Vaux-sur-Seine se tiendra le dimanche 27 avril 2008 de 10 h 30 à 12 h à l'Espace Marcelle Cuche.

Le bureau de l'association vieillissant, nous faisons appel à des jeunes qui souhaiteraient nous rejoindre afin de prendre la relève ...

La période des restos du cœur s'achève.

Cette année le nombre a augmenté et nous avons servi entre 270 et 300 repas par semaine.

Les Vauxois en grande difficulté peuvent se rendre à Triel-sur-Seine pendant l'inter campagne qui commencera du 14 mai au 22 juin et du 17 septembre au 26 octobre.

Les restos de Triel
rue des Chatelets,
Tel Ariane : 01 39 70 51 61

5

VAUX CONTRE LE CANCER

La municipalité et les associations Vauxoises renouvellent pour la 4^{ème} année la journée contre le cancer au profit de la recherche pour l'institut Curie. Le dimanche 18 mai Vaux se mobilisera pour une matinée familiale : marche, course, repas champêtre, concours de pétanque et un après midi récréatif : Cabaret dansant.

En 2007 la commune de Vaux s'est classée 11^{ème} des 93 communes qui en France ont organisé cette manifestation d'aide à la recherche contre le cancer, 429 personnes ont participé et permis la collecte de 3287€ versés à l'Institut Curie et attribués aux chercheurs du cancer de l'œil des enfants (Rétinoblastome).

Dimanche 18 mai venez nombreux participer à cette manifestation conviviale et caritative.

Jean Gineste
Président de l'association
Vaux contre le cancer

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Affaires scolaires, parascolaires - Conseil Enfants et Jeunes

Vice Président : Corinne-Marie Robin

Déléguée : Martine Gardin

Membres : A. Lancéa, M. Leguillevic, N. Lemarchand, C. Papalski, J-C. Waltrégnny, B. Prévost

CCAS

Vice Présidente : Brigitte Chiumenti

Membres : P. Fortier, J. Harter, S. Leclercq, B. Prévost

Culture- fête & Multimédia

Vice Présidente : Ana Monnier

Déléguées : Aurore Lancéa, Natacha Lemarchand

Membres : L-O. Baschet, J. Harter, M. Gardin, N. Lemarchand, C. Papalski,

Information, Communication

Vice Président : José Harter

Membres : L-O. Baschet, N. Benchehida, A. Lancéa, A. Riou, J-C. Waltrégnny, C-E. Robin

Finances, commerces & PME

Vice Président : Gérard Moneyron

Membres : N. Benchehida, J-P. Couteleau, A. Lancéa, M. Leguillevic, N. Lemarchand, A. Riou, G. Welker

6

Travaux & assainissement

Vice Président : Didier Duchaussay

Délégué : Jean-Pierre Couteleau

Membres : N. Benchehida, M. Gardin, M. Leguillevic, C. Papalski, J-C. Waltrégnny, B. Prévost

Sécurité

Vice Président : Didier Duchaussay

Membres : N. Benchehida, M. Gardin, M. Leguillevic, J. Lerma, J-C. Waltrégnny, T. Lachaud

Urbanisme, Environnement & Cadre de vie

Vice Président : J-C. Bréard

Délégué : Jean-Claude Waltrégnny

Membres : L-O. Baschet, N. Benchehida, J-P. Couteleau, S. Leclercq, J. Lerma, M. Bresciani

Vie associative et sportive & Vie des quartiers

Vice Présidente : Micheline Deleau

Membres : J-P. Couteleau, M. Gardin, J. Harter, A. Lancéa, N. Lemarchand, J. Lerma, T. Lachaud

Appel d'Offres

Titulaires : N. Benchehida, J-C. Bréard, J-P. Couteleau, D. Duchaussay, M. Bresciani

Suppléants : M. Gardin, A. Monnier, C. Papalski, J-C. Waltrégnny, T. Lachaud

Composition du

les 15 et 27 mars 2008, Julien Crespo, réélu Maire c
les membres des commissions, ainsi que les r



Philippe Fortier
Conseiller,
délégué aux biens délaissés



Jean-Pierre Couteleau
Conseiller,
délégué à l'assainissement



José Harter
8^e adjoint
Information & Communication



Luc-Olivier Baschet
Conseiller,
délégué au patrimoine



Ana Monnier
7^e adjointe
Culture - Fêtes & Multimédia



Didier Duchaussay
6^e adjoint
Travaux & Sécurité



Micheline Deleau
5^e adjointe
Vie associative & sportive
Vie des quartiers



Gérard Welker
Conseiller



Marc Bresciani
Conseiller



Julien
Maire



Blandine Prévost
Conseillère



Corinne Elisabeth Robin
Conseillère



Thierry Lachaud
Conseiller

nouveau conseil

de Vaux-sur-Seine par le Conseil, nomme les adjoints, représentants du Conseil auprès des syndicats.



Martine Gardin
Conseillère,
déléguée aux jeunes &
Conseil enfants et adolescents



Aurore Lancea
Conseillère,
déléguée à la Culture
& Fêtes



Michel Le Guillevic
Conseiller



Brigitte Chiumenti
1^{er} adjointe
Action sociale



Jean-Claude Bréard
2^e adjoint
Urbanisme - Environnement
& Cadre de vie



Sylvie Leclercq
Conseillère,
déléguée à l'aide à la personne



Natacha Lemarchand
Conseillère,
déléguée au multimédia



Corinne Marie Robin
3^e adjointe
Scolaire & Parascolaire



José Lerma
Conseiller



Gérard Moneyron
4^e adjoint
Finances Commerce & PME



Catherine Papalski
Conseillère



Annick Riou
Conseillère



Jean-Claude Waltregny
Conseiller,
délégué aux espaces naturels

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS

CCVS (Communauté de Communes Vexin-Seine)
4 délégués titulaires : J. Crespo, A. Riou, J-C. Bréard,
G. Moneyron

4 délégués suppléants : L-O. Baschet, B. Chiumenti,
M. Le Guillevic, A. Monnier

PNR VF (Parc Naturel Régional du Vexin Français)

1 délégué titulaire : J. Crespo
1 délégué suppléant : J-C. Bréard

SIAM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement)

2 délégués titulaires : J. Crespo, J-C. Waltregny
2 délégués suppléants : J-P. Couteleau, A. Lancéa

SIAEP (Syndicat Intercommunal Vaux-Evecquemont pour
l'Alimentation en Eau Potable)

2 délégués titulaires : J. Crespo, N. Benchehida

SICOREM (Syndicat Intercommunal pour les Collèges de
la Région de Meulan)

2 délégués titulaires : J. Crespo, B. Chiumenti
2 délégués suppléants : J-P. Couteleau, C-M. Robin

SIEHVS (Syndicat Intercommunal des Établissements pour
Handicapés du Vexin-Seine)

2 délégués titulaires : A. Riou, B. Chiumenti

SIERGEP (Syndicat Intercommunal d'Etude de Réalisation
et de Gestion d'une Piscine)

1 délégué titulaire : J. Crespo
1 délégué suppléant : M. Deleau

SIVATRU (Syndicat Intercommunal pour la Valorisation
et le Traitement des Résidus Urbains)

2 délégués titulaires : P. Fortier, N. Lemarchand
2 délégués suppléants : J-P. Couteleau, M. Gardin

SMSO (Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et
d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise)

1 délégué titulaire : J-C. Waltregny
1 délégué suppléant : J-P. Couteleau

SEY (Syndicat d'Électricité des Yvelines)

1 délégué titulaire : D. Duchaussy
1 délégué suppléant : C. Papalski

GCB (Prévention du bruit dans l'environnement)

1 délégué titulaire : J-C. Waltregny
1 délégué suppléant : J-C. Bréard

Compte rendu du Conseil municipal

du 15 mars 2008

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de monsieur Julien Crespo.
 Etaient présents : M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne-Marie Robin, M. Gérard Moneyron, Mme Micheline Deleau, M. Didier Duchaussoy, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégnyn, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, Mme Sylvie Leclercq, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Nazyha Benchehida, Mme Catherine Papalski, Mme Martine Gardin, Mme Natacha Lemarchand, Mme Aurore Lancéa, M. Gérard Welker, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prevost, M. Marc Bresciani, Mme Corinne-Elisabeth Robin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Philippe Fortier, M. José Lerma.

Pouvoirs : M. Fortier a donné procuration à M. Crespo, M. Lerma a donné procuration à M. Bréard

Soit : En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27

● ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SCÉANCE

Madame Annick Riou est élue à l'unanimité.

● INSTALLATION DU CONSEIL

Le maire, Julien Crespo, après appel nominal des membres composant le nouveau conseil municipal élu le 9 mars 2008, déclare installés dans leurs fonctions les membres en exercice cités ci-dessus.

8

● ÉLECTION DU MAIRE

Sous la présidence de monsieur D. Duchaussoy, doyen de l'assemblée, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection du maire. Conformément au code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil.

Deux assesseurs sont désignés par le conseil municipal : Mme N. Lemarchand et M. J-C. Bréard.

Seul M. Julien Crespo se porte candidat à la fonction de maire.

A la majorité absolue (22 voix POUR et 5 voix CONTRE), M. Julien Crespo est proclamé maire et est immédiatement installé.

● FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

Il propose de fixer le nombre d'adjoints au maire à huit (8) conformément au code général des collectivités territoriales (30 % du nombre d'élus au conseil municipal). Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures du conseil municipal, la commune disposait de huit adjoints.

Après en avoir délibéré, à la majorité (22 voix POUR et 5 voix CONTRE), le conseil municipal décide la création de huit (8) postes d'adjoints au maire.

● ÉLECTION DES ADJOINTS

Le maire précise que l'élection des adjoints au maire s'effectue au scrutin de liste, à la majorité absolue.

Après appel de candidature, seule une liste de candidat est déposée.

A la majorité absolue (22 voix POUR, 5 voix CONTRE), sont proclamés adjoints au maire et immédiatement installés :

1^{er} adjoint : Madame Brigitte Chiumenti;

2^e adjoint : Monsieur Jean-Claude Bréard;

3^e adjoint : Madame Corinne Marie Robin;

4^e adjoint : Monsieur Gérard Moneyron;

5^e adjoint : Madame Micheline Deleau;

6^e adjoint : Monsieur Didier Duchaussoy;

7^e adjoint : Madame Ana Monnier;

8^e adjoint : Monsieur José Harter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 10 h 45.

Compte rendu du Conseil municipal

du 27 mars 2008

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de monsieur Julien Crespo, Maire.

Etaient présents : M. Crespo, Mme Chiumenti, M. Bréard, Mme C-M. Robin, M. Moneyron, Mme Deleau, M. Duchaussoy, Mme Monnier, M. Harter, M. Waltrégnyn, M. Baschet, M. Fortier, M. Le Guillevic, Mme Leclercq, M. Couteleau, Mme Benchehida, M. Lerma, Mme Gardin, Mme Lemarchand, Mme Lancéa, M. Welker, M. Lachaud, Mme Prévost, M. Bresciani, Mme C-E. Robin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Annick Riou, Mme Catherine Papalski.

Pouvoir : Mme Riou a donné procuration à M. Bréard.

Soit : En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 26

● ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur Jean-Claude Bréard est élu à l'unanimité.

● ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2008

Le compte-rendu de la séance du 21 février 2008 est adopté à l'unanimité (6 abstentions : MM Fortier, Welker, Lachaud, Bresciani, Mmes Prévost, C-E. Robin).

● ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2008

A la demande de M. Welker souhaitant la communication par courrier du compte-rendu de la séance précédente avant son adoption en séance, monsieur Crespo lui propose de lui faire parvenir par mail dans un souci d'économie.

Le compte-rendu de la séance du 15 mars 2008 est adopté à l'unanimité (6 abstentions : MM Fortier, Welker, Lachaud, Bresciani, Mmes Prévost, C-E. Robin).

Décision : le maire informe de la décision qu'il a prise depuis la dernière séance d'exercer au nom de la commune de Vaux-sur-Seine, le droit de préemption au titre des Espaces naturels sensibles sur l'immeuble non bâti cadastré AM 256 chemin des Prés au prix de 15 000 € afin de préserver le caractère naturel du terrain et d'assurer son inconstructibilité pour l'avenir compte tenu de sa situation en zone inondable.

M. Bresciani souhaiterait connaître les raisons qui ont motivé cette préemption ainsi que les caractéristiques de ce terrain (superficie, propriétaire, évaluation des domaines).

M. Crespo informe l'assemblée que le terrain d'une superficie de

1.000 m² a bien fait l'objet d'une évaluation par les services des Domaines.

Monsieur Crespo rappelle également la politique menée par la municipalité en ce qui concerne les terrains non constructibles en zone inondable : éviter toute occupation non souhaitée (habitats léger de loisirs) mener les actions de prévention indispensables en zone de risque et limiter le nombre de personnes à évacuer en cas de crue.

● CLASSE DE DÉCOUVERTE 2008 : MODIFICATION DU BARÈME DE PARTICIPATION DES FAMILLES.

Monsieur Le Guillevic rappelle que, par délibération en date du 21 février 2008, le conseil municipal a approuvé le projet de classe de découverte 2008 pour une classe de CM² de l'école élémentaire Marie-Curie, adopté le plan de financement et le barème de participation des familles, les indemnités des accompagnateurs ayant été adoptées lors de la séance du 21 novembre 2007.

Le Lundi de Pentecôte redevenant férié, la durée du séjour, prévu du 12 mai 2008 au 23 mai 2008 soir, doit être écourtée d'une journée, impactant ainsi le coût du séjour de 772,64 €/enfant à 712,61 €/enfant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le projet de classe de mer 2008 et le barème de participation des familles modifiés.

Quotient familial	Tarif par enfant
0 à 300	130
3001 à 4.000	155
4001 à 5.000	170
5001 à 6.000	190
6001 à 7.000	210
7001 à 8.000	220
8001 à 12.000	260
+ 12.000	310

● TRAVAUX DE VOIRIE : PASSATION DU MARCHÉ PUBLIC (ART. 34 ET 35)

Monsieur Duchaussoy rappelle au conseil municipal que conformément au budget primitif 2008 adopté par l'assemblée lors de sa séance du 21 février 2008, des travaux lourds de rénovation de voirie communale sont programmés pour l'année 2008, d'un montant prévisionnel de 357 000 € HT.

Le revêtement de chaussée : chemin des Platirières, chemin des Eglantines, chemin des Clos, chemin des Lilas.

La création de places de stationnement et réfection des trottoirs : rue des Groux .

La construction de voirie (chaussée et trottoirs) : chemin des Sables, chemin de la Galloise.

La procédure utilisée sera la procédure négociée avec publicité et mise en concurrence.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à engager la procédure, selon les modalités exposées.

● DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le maire rappelle qu'aux termes de l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales «le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune».

Toutefois, pour des raisons de rapidité, d'efficacité et pour des motifs de bonne administration, le conseil municipal peut déléguer au maire un certain nombre de pouvoirs, pour la durée de son mandat dont il doit rendre compte à chaque réunion du conseil municipal.

Peuvent être confiées au maire les délégations suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, dans les limites d'un montant de 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'levant actuellement à 206 000 euros hors taxes ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

11° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

12° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme et acquérir les terrains à incorporer au domaine public dans ce cadre ;

13° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou déléguataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans le secteur 1AU du P.L.U. de la commune pour en assurer la maîtrise foncière ;

14° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

15° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5.000 € par sinistre ;

16° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme .

En cas d'empêchement du maire, chaque adjoint peut être habilité à signer tous les actes dans son secteur de responsabilité.

Bien que confirmant la nécessité d'alléger les travaux des séances du conseil municipal et d'apporter une certaine souplesse dans la gestion courante, monsieur Welker souligne que le conseil municipal se dessaisit des compétences déléguées au maire à titre définitif. Il souhaiterait ainsi que l'étendue des délégations au maire, soit limitée en diminuant notamment le seuil du point 3 à 50 000 € et en supprimant les points 12,13,14 et 16.

Monsieur Crespo ne considère pas que l'étendue des délégations que le conseil municipal confie au maire soit contradictoire avec l'exercice de la démocratie.

Il précise que, dans la mesure du possible, en fonction du planning des séances, dans un souci de transparence, le conseil municipal sera consulté sur tous les points.

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : MM. Welker, Lachaud, Bresciani, Mmes Prévost, C-E Robin) le conseil municipal décide de confier au maire l'ensemble des délégations proposées ci-dessus.

● ACQUISITION DE TERRAINS EN ZONE NATURELLE

Monsieur le maire informe l'assemblée que les consorts Contoz, propriétaires de nombreux biens bâties et non bâties sont disposés à céder différentes parcelles situées en zone naturelle, non constructibles, à la Commune de Vaux-sur-Seine.

Ces neuf parcelles non bâties, d'une superficie totale de 4 220 m², sont situées en zone de carrières ou en zone inondable et font partie du périmètre "Espaces Naturels Sensibles", leur acquisition peut ainsi faire l'objet de financement de la part du Conseil général des Yvelines et de l'Agence des espaces verts (à hauteur de 80 %).

En fonction de leur situation géographique, ces parcelles seront soit destinées à la création d'espaces verts (en bord de Seine), soit conservées dans leur état naturel (en zone de carrières en raison des risques d'effondrement).

Les services fiscaux ont estimé (janvier 2008) la valeur moyenne de ces parcelles à 8 155 €.

Cette transaction qui pourrait être conclue au prix de 5 000 € (les frais d'acte étant supportés par la commune) participe de la politique communale d'acquisition de terrains sans valeur, laissés à l'abandon.

10

A l'interrogation de M. Bresciani sur l'intérêt pour la commune d'acquérir des parcelles en zone de carrières, monsieur Crespo réaffirme la volonté de conserver ces parcelles qui un jour peut-être, seront remises en état.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer les actes d'acquisition de ces parcelles et à solliciter les subventions auprès du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence des espaces verts.

● INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS

Monsieur Crespo rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal renouvelé de fixer les indemnités de fonctions versées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Les indemnités sont fixées par référence à l'indice brut maximal 1015 de la fonction publique et sont déterminées par l'application d'un pourcentage à l'indice brut 1015.

Pour les communes de 3 500 à 9 999 habitants, ce pourcentage est au maximum de 55 % pour le Maire, soit 2 047,45 €, de 22 % pour les adjoints soit 818,98 € et sont libres pour les conseillers municipaux bénéficiant d'une délégation du Maire (dans la limite de l'enveloppe budgétaire Maire et adjoints).

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions : MM. Welker, Lachaud, Bresciani, Mmes Prévost, C-E Robin), sur proposition du Maire-adjoint délégué aux finances, et conformément au Budget Primitif 2008, le Conseil Municipal décide de fixer les taux des indemnités de fonction des élus, à compter du 1er avril 2008 à :

Le Maire 28% de l'indice brut 1015 (soit 1 038,58 €) brut.

Les adjoints au Maire 18,50 % de l'indice brut 1 015 (soit 684,10 €) brut.

Les Conseillers Municipaux délégués : 8,50 % de l'indice brut 1 015 (soit 316,12 €) brut, et cela pour la durée du mandat.

● ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

Monsieur Crespo donne la possibilité au groupe d'opposition, compte-tenu de sa représentativité au sein du Conseil Municipal (18,5 % des sièges) de présenter 1 candidat aux postes de délégués suppléants, dans chaque établissement public de coopération intercommunale où la commune de Vaux sur Seine doit désigner au moins 4 représentants (Communauté de Communes Vexin-Seine, Sicorem, Siam, Sivatru) et de présenter un membre dans les commissions communales. M. Welker ne considère pas cette proposition comme un geste de la part du maire mais comme un droit compte-tenu du calcul de la plus forte moyenne applicable (seulement dans le cas de la désignation des délégués des commissions communales et de la CAO).

Monsieur Welker demande une suspension de séance.

A la suite de la suspension de séance, M. Welker rappelle que le mode de scrutin ne favorise pas la minorité et le respecte. Toutefois, il regrette de ne pouvoir présenter de candidats aux postes de délégué titulaire et propose ainsi qu'un poste de délégué titulaire soit réservé au groupe d'opposition lorsque les E.P.C.I. comptent plus de 4 représentants de la commune de Vaux-sur-Seine.

Suite au refus de M. Crespo, le groupe d'opposition ne souhaite pas prendre au vote relatif à la désignation des délégués aux E.P.C.I.

Afin d'alléger les modalités de la désignation des délégués communaux, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret.

Sont élus, à l'unanimité des suffrages exprimés (MM. Welker, Lachaud, Bresciani, Mmes Prévost, C-E Robin ne prennent pas part au vote) :

Voir cahier central

● SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES : ADHÉSION

Monsieur Crespo expose que M. le Préfet des Yvelines, par courrier en date du 28 janvier 2008, souhaite que les communes n'appartenant à aucune structure intercommunale ayant la compétence « distribution publique d'électricité » se fédèrent autour du syndicat d'énergie des Yvelines (S.E.Y.)

L'intérêt de l'adhésion de la commune de Vaux-sur-Seine au S.E.Y. est d'accroître sa capacité de négociation avec les concessionnaires de réseaux, électriques et gaz : entretien, renouvellement, renforcement, extension, ...sans coût pour la collectivité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au Syndicat d'Électricité des Yvelines.

Conformément aux statuts du Syndicat d'Energie des Yvelines, les communes adhérentes doivent désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

A l'unanimité des suffrages exprimés (MM Welker, Lachaud, Bresciani, Mmes Prévost, C-E Robin ne participant pas au vote), sont désignés :

Voir cahier central

● COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : ÉLECTION DES MEMBRES

Monsieur Crespo rappelle que suite au renouvellement général de l'assemblée, il y a lieu de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat, qui comprend, outre le Maire ou son représentant, dix membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, soit cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret et désigne les personnes suivantes membres de la Commission d'appel d'offres :

Voir cahier central

● **CARTE DE BRUIT ET PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT**

Groupement de commandes : désignation des délégués à la C.A.O.
Monsieur Crespo rappelle que lors de sa séance du 5 octobre 2007, le Conseil municipal de Vaux sur Seine a décidé d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif à l'établissement d'une carte de bruit commune à l'ensemble des collectivités concernées dans le département des Yvelines.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient au Conseil municipal de désigner un représentant de la commune ainsi que son suppléant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes (le choix doit nécessairement porter sur l'un des membres titulaires de la C.A.O. de la Commune de Vaux sur Seine).

Monsieur Waltrégny, qui suivait les travaux du groupement de commandes avant le renouvellement du Conseil municipal, précise que le coût pour la commune n'est plus que de 7 centimes d'€ par habitant, le Conseil Général des Yvelines prenant en charge un montant équivalent.

Sont élus, à l'unanimité des suffrages exprimés (MM. Welker, Lachaud, Bresciani, Mmes Prévost, C-E Robin ne prennent pas part au vote) :

Voir cahier central

● **COMMISSIONS MUNICIPALES : COMPOSITION**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal de constituer des commissions chargées d'étudier les ques-

tions soumises au Conseil, composées exclusivement de conseillers municipaux.

Les commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du Conseil. Ainsi, suite au renouvellement général de l'assemblée, il y a lieu de procéder à la désignation des membres des différentes commissions municipales, au scrutin secret, tout en respectant le principe de la représentation proportionnelle afin de refléter le plus fidèlement possible la composition politique de l'assemblée.

Dans un souci d'efficacité, le maire propose à l'assemblée de limiter le nombre de membres des commissions à huit (8) hors le président (le maire de droit).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas procéder au scrutin secret et fixe le nombre des membres de chaque commissions municipales à 8.

Voir liste des commissions municipales et de leurs membres en cahier central.

Monsieur Crespo rappelle au Conseil municipal que le C.C.A.S. est administré par un Conseil d'administration présidé par le maire et qui comprend, en nombre égal des membres élus, en son sein, à la représentation proportionnelle par le Conseil municipal et des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social.

Les membres sont élus à chaque renouvellement du Conseil et pour la durée du mandat de ce conseil.

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe le nombre des membres du Conseil d'administration à 10 (dix), décide de ne pas procéder au scrutin secret et élit :

Voir cahier central

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

11

Tribune d'expression

LISTE À VAUX MARQUES...

Conseil municipal, séance du 27 mars 2008 : Une séance en demi-teinte.

Nous renouvelons nos remerciements aux 706 électeurs vaugeois qui nous ont fait confiance lors de l'élection municipale du 9 mars. Toutefois le nombre d'abstentions (1.173) doit nous nous interroger.

Conformément à nos engagements électoraux, nous avons adopté une attitude d'opposants résolus mais constructifs.

Nous avons approuvé 8 des 11 points portés à l'ordre du jour.

Concernant la participation des élus de l'opposition municipale aux Structures intercommunales, la majorité a décidé que ne nous soit attribué aucun siège de titulaires (sur 18) et 4 sièges de suppléants (sur 16).

Dans un esprit de concertation, nous avons alors demandé un siège de titulaire (1 seul).

Le refus du Maire a été catégorique. C'est vraiment regrettable.

Constatant ainsi qu'il n'y avait pas, de la part de la majorité, volonté réelle de «travailler pour Vaux ensemble», nous avons donc décliné sa proposition qui ne respecte pas les électeurs de la liste "A VAUX... MARQUE!".

Souhaitons que la majorité y réfléchisse de nouveau et en vienne à prendre en compte la réelle représentativité que nous ont confiée nos électeurs.

Voici vos représentants de l'opposition aux commissions communales (1 sur 8, soit le minimum légal)

Commission d'appel d'offres : titulaire : Marc BRESCIANI, suppléant : Thierry LACHAUD

Commission Urbanisme : Marc BRESCIANI

Commission Travaux : Blandine PREVOST

Commission Sécurité : Thierry LACHAUD

Commission Scolaire et Parascolaire : Blandine PREVOST

Commission Finances : Gérard WELKER

Commission Associations et Sport : Thierry LACHAUD

Commission Information : Corinne-Elisabeth ROBIN

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) : Blandine PREVOST (1 siège sur 5)

Ils sont à votre écoute. N'hésitez pas à leur faire part de vos observations.

Gérard WELKER - Blandine PREVOST - Thierry LACHAUD - Corinne-Elisabeth ROBIN - Marc BRESCIANI

Notre site reste à votre disposition. Exprimez-vous en toute liberté : Site internet : avauxmarque.com

gwelker@avauxmarque.com; bprevost@avauxmarque.com; tlachaud@avauxmarque.com; crobin@avauxmarque.com;

mbresciani@avauxmarque.com

Le Parc naturel Régional du Vexin français

Vous êtes conviés, cette année, à découvrir la faune et la flore d'espaces naturels remarquables et aussi à céder à la tentation des plaisirs de la table à l'occasion du Festival du Conte (6 au 22 juin) ou à découvrir des activités de pleine nature lors de la fête du sport en famille le 6 juillet.

Vous pouvez obtenir en mairie le carnet Rendez-vous nature. Vous pouvez également télécharger le carnet de rendez-vous sur le site www.pnr-vexin-francais.fr rubrique "Découvrir, se détendre".

Deux nouveaux visages



Sandrine Feury qui nous arrive de Villard de Lans en Isère, occupe depuis mars le poste de brigadier de policier municipal. Peggy Prelle vient des Mureaux et occupe, depuis mars également, le poste d'adjointe du responsable des services techniques et de l'assainissement ainsi que des marchés publics.

Nous leur souhaitons une belle carrière dans notre ville.



Brocante

Passionnés de Vide Grenier, exposants, inscrivez-vous avant le 26 avril 2008 à la brocante de printemps du jeudi 1^{er} mai 2008, ouverte aux particuliers. Renseignements auprès de **Didier Daine**.

Tél : 01 30 99 47 95.

Au royaume des chineurs, venez flâner et passer une agréable journée en famille de 8 H à 18 H.

Coup de cœur assuré au Parc de la Martinière (Proche de l'aire de jeux des enfants). Pour votre confort, vente de boissons et restauration sur place assurées par la municipalité.

Aucune vente de muguet n'est autorisée sur la brocante.

Marché

Les commerçants du marché vous attendent tous les samedis matins. Ils viennent pour vous, si vous ne les soutenez pas, ils partiront.

Monsieur David, est présent tous les samedis matins au marché de Vaux et tous les mardis, toute la journée à l'entrée du marché.

Son étalage de poissons est impressionnant de choix et de qualité.

Le poisson, c'est pas péché !



MENSUEL GRATUIT RÉALISÉ PAR
LE COMITÉ DE RÉDACTION.
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
JULIEN CRESPO.
MAQUETTE J. HARTER
TIRAGE : 2 000 EXEMPLAIRES.
IMPRESSION PAR ART DIMENSION

Lieu connu de tous les Vauxois, le kiosque nous fait découvrir tous les ans de nouveaux talents lors de la fête de la musique.

Vous êtes chanteur, musicien ou danseur (en groupe ou seul) et vous souhaitez vous faire connaître ou animer cette belle soirée alors écrivez-nous avant le 31 mai 2008 :

**mairie de Vaux-sur-Seine,
service Culturel,
Boulevard Angibout
78740 Vaux-sur-Seine**

Ou par E-mail :
conseillers@mairie-vaux-sur-seine.fr

Rendez-vous Samedi 21 Juin 2008 pour une soirée musicale de 19 h à minuit. Restauration sur place dès 19 h 30, sans oublier les Feux de la Saint Jean qui nous rappelleront la chaleur de l'été !!!



AVRIL

23
Cinéma pour les enfants
Espace M.Cuche, 14 h

27
A.G. des Donneurs de Sang
Espace M.Cuche, 10 h

MAI

1
Brocante
Parc de la Martinière

8
Commémoration de
L'Armistice 1945
Cimetière de Vaux, 10 h 45

18
Courir pour la Vie
10 h, Parc de la Martinière
14 h, Espace M.Cuche

24
Don du Sang
Espace M.Cuche, 16 h à 20 h

25
T.T.C.V.
Cosec, 8 h à 18 h
Stage Tai-Chi
Espace M.Cuche, 9 h à 17 h

JUIN

1
Adgy, stage Qi Gong
E. M. Cuche, 9 h 30 - 11 h 30

Adgy, stage Salsa
E. M. Cuche, 14 h - 17 h

A.V.R.I.L.
Rallye pédestre dans Vaux

Stage de Bien être
Cosec 14 h à 18 h 30

7
Stage Tai-Chi
Espace M. Cuche, 14 h à 17 h 30

8
Stage Tai-Chi
Espace M. Cuche, 9 h à 17 h

15
Stage Tai-Chi
Espace M. Cuche, 9 h à 17 h

21
Fête de la musique
Kiosque de la Martinière, 19 h 30

JUILLET

13
Bal & feux d'artifice
Au kiosque
Parc de la Martinière

Peinture et porcelaine

Certains Vauxois connaissent déjà Marie-Anne Grateau pour ses aquarelles et son atelier de peinture.

Elle a depuis rajouté une corde à son arc en se formant à la peinture sur porcelaine. Après avoir acheté un four professionnel pour assurer commandes et expositions, elle organise depuis 2006 des stages d'initiation sur demande au 97 rue du Général de Gaulle, et vous accueille pour toute commande personnalisée (mariage, baptême, anniversaire, ect...).

Consultez ses blogs : magporcelaine.skyrock.com, ou au feminnin.com/blog/magporcelaine.

Téléphone : 06 11 62 80 81.